

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

5/12/2014

Dossier complet le

5/12/2014

N° d'enregistrement

F05214P0090

1. Intitulé du projet

Extension du camping "Le Domaine de Bellevue" - Saint Christophe du Ligneron (85670)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL "Camping Le Domaine de Bellevue"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. et Mme LANDAIS Pascal et Béatrice - Propriétaire / Gérant

RCS / SIRET

499 926 665 00013

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45 et 33	Extension de la capacité du camping de 111 emplacements sur la parcelle attenante au camping existant pour une surface aménagée complémentaire de 3,033 ha portant la surface totale aménagée de celui-ci à 8,95 ha. Il est envisagé de créer un bloc sanitaire de 89 m ² (unique SHON créée sur l'extension). Permis d'aménager situé sur une commune dotée à la date du dépôt de la demande d'un PLU sans évaluation environnementale.
6d	Le cheminement empierré créé dans le cadre de l'aménagement de l'extension du camping sur les parcelles YN 16 et YN 15 représente un linéaire de 0,95 km de voie privée, soit un tronçon inférieur à 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Extension de la surface du camping d'environ 3 hectares sur des parcelles agricoles. La surface aménagée du camping passant de 59200 m² à 89500 m² en portant sa capacité totale d'accueil à 237 emplacements. Au 126 emplacements existants (création de 2008) sont ajoutés 111 emplacements sur l'extension.

4.2 Objectifs du projet

Le gérant du camping « Le Domaine de Bellevue » souhaite étendre le périmètre de son camping existant sur des parcelles attenantes dont il est propriétaire. Cette extension est destinée à améliorer la qualité de l'offre du camping. Le gérant souhaite augmenter la capacité d'accueil du camping, il souhaite apporter du confort par la mise à disposition d'espace pour les campeurs. Les 126 emplacements existants seraient conservés sur le camping. Cette partie créée en 2008 dispose de 126 emplacements Grand confort, 3 étoiles. La parcelle d'extension serait aménagée en 111 emplacements repartis entre 34 emplacements tentes/caravanes et 77 emplacements mobil home. Le camping comptera après extension 237 emplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Crédation des cheminements empierrés permettant l'accès aux emplacements et d'un parking de 54 places
- Aménagement de 111 nouveaux emplacements, ensemencement et plantations, en continuité de l'existant
- Réalisation d'un réseau d'assainissement et de l'implantation d'un dispositif d'assainissement de type microstation
- Réalisation des dispositifs de rétention et de collecte des eaux pluviales,
- Mise en place des réseaux de desserte électrique pour les emplacements et éclairage
- Crédation d'un bloc sanitaire

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après extension et réaménagement, exploitation de 237 emplacements avec 37 emplacements tentes/caravanes et 200 emplacements mobil-homes pendant la période estivale avec accueil de touristes (ouverture toute l'année). Il ne sera pas créé de nouvelles sorties vers l'extérieur, l'extension est en continuité de l'existant. La nouvelle station d'épuration vient compléter la gestion des eaux usées de la partie existante. La gestion des déchets et les accès reprennent l'organisation existante.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager un terrain de camping
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet d'extension	30 300 m ²
- Surface des emplacements, espaces verts	23 190 m ²
- Surface des cheminements et parkings	7 021 m ²
- Surfaces des bâtiments	89 m ²
Surface de la zone de rétention et zone annexe (hors périmètre extension)	942 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Bellevue du Ligneron

- 85670 SAINT CHRISTOPHE DU
LIGNERON

Projet situé :

à 3800 m à l'Est du bourg,
à 300 m au Sud de la RD1046.

L'accès aux parcelles du projet s'effectue
par la voie communale de Bellevue du
Ligneron située à l'Est du projet.

Le projet est situé en zone bocagère.

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 46' 29.7" O Lat. 46° 48' 49.6" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? (une notice d'impact a été réalisée en 2008, voir annexe)**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

YN 15 : Prairie de fauche, friche et potager

YN 16p : Prairie de fauche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

régit par un Plan Local d'Urbanisme datant de 2012, parcelles classées en 1 AULc (réservé à l'activité de camping et de caravaning). Sur ce secteur, sont autorisés les terrains de camping et de caravaning, les parcs résidentiels de loisir, les habitations légères de loisirs, ainsi que les constructions nécessaires à leur fonctionnement

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ressources			engendre-t-il des prélevements d'eau ? La consommation en eau potable en période estivale sera augmentée car le nombre d'emplacements sur le camping sera augmenté de 111 emplacements. La consommation supplémentaire peut être évaluée au maximum d'occupation à 50 m ³ /jours.
		<input checked="" type="checkbox"/>	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	est-il excédentaire en matériaux ?
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	est-il déficitaire en matériaux ? La création de cheminement empierré va nécessiter l'apport de gravas, matériaux issus de carrières.
Milieu naturel			Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? Les parcelles concernées par le projet sont actuellement une prairie de fauche, une friche et un potager.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? L'inventaire écologique réalisé en 2014 conclut à l'absence d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et au très faible potentiel d'accueil. Etant données les mesures prises pour le maintien de la qualité des eaux et des milieux, les incidences du projet sur ce site ne sont pas significatives.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	3,03 ha de terrains agricoles classés en zone 1AULc au niveau du PLU
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D'après le document départemental des risques majeurs de la Vendée (édition 2012), la commune de Saint Christophe du Ligneron est concernée par le risque technologique uniquement pour les transports de matières dangereuses. Le projet n'est pas concerné par ce risque.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La commune de saint Christophe du Ligneron est concernée par le risque d'inondation, le risque météorologique et le risque sismique (Source : DDRM 85 - 2012). La zone n'est toutefois pas concernée par un risque direct de d'inondation. Ce projet est situé en amont du lit majeur du Ligneron à plus de 140 m du lit mineur de la rivière.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les effluents domestiques issus du camping seront traités par une station d'épuration privé installé au Sud du camping (microstation). Les effluents traités seront rejetés dans un fossé de drainage en aval. La gestion des ordures ménagères sont intégrées dans celle du camping actuel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du camping sont susceptibles de générer des nuisances modérées (engins de chantier). Le camping existant est présent au Nord de l'extension. Après travaux, les nuisances seront limitées en période estivale et inexistantes en période hivernale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La seule source d'odeur est celle d'une mauvaise gestion des ordures ménagères. Ce problème est déjà maîtrisé car le projet n'est qu'une extension.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux pourront être une source de vibrations. Aucun problème de vibrations pendant l'exploitation du camping.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies du camping seront éclairées la nuit durant la période d'exploitation estivale. En hiver, le camping ne sera pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, de tels rejets pourront être produits par les engins de chantier. Après les travaux, les rejets aériens seront limités à ceux issus de la circulation des véhicules dans le camping.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une imperméabilisation partielle de surfaces actuellement non imperméabilisées (cheminement empierrée). Les rejets hydrauliques proviendront des eaux de ruissellement. Ces dernières seront orientées vers un dispositif de rétention adapté (bassin de rétention enherbé avec développement de végétation hygrophile).
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des eaux usées seront générées. Elles seront collectées puis envoyées vers une station d'épuration privée avant rejet au milieu naturel. La production de déchets ménagers fera l'objet d'un tri sur place. La collecte est gérée par la Communauté de communes (conformité avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers). Aucun désherbant chimique ne sera utilisé sur l'emprise du camping.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone où aucun monument classé n'est présent et dont l'intérêt paysager est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site, initialement fauché, cultivé ou en friche, va être aménagé en zone de loisirs (terrain de camping).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la localisation du projet, de la nature de la parcelle actuelle (prairie) et du type de projet (camping), il n'apparaît pas y avoir d'incidences significatives sur les enjeux environnementaux du site. Une notice d'impact avait été réalisé lors de la création du camping en 2008.

Un dossier de déclaration sera réalisée au titre de la loi sur l'eau et déposé dans le cadre du dépôt du permis d'aménager de ce projet. Ce dernier comprend :

- une étude de l'état initial du site (inventaire écologique, contextes topographiques, géologique, hydrographique et hydrologique, étude des risques d'inondation);
- la présentation du projet (modalités de gestion des eaux pluviales et des eaux usées);
- les incidences du projet sur l'écoulement les eaux (quantité et qualité), et sur les milieux

Concernant les aspects non évoqués dans l'étude de la loi sur l'eau:

- la notice paysagère du permis d'aménager exposera le traitement paysager du camping;
- l'ensemble des aspects gestion des eaux usées, déchets, eau potable... entre dans un cadre déjà parfaitement maîtrisé par la mairie et le gestionnaire du camping (camping existant de 126 emplacements), car le projet est une extension du camping existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1 L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	x
2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4 Un plan du projet au pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 20° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos sérielles datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
Dossier d'incidences loi sur l'eau pour la demande déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. et 2.1.1.0	
Notice d'Impact lors de la création du camping, 2008.	

9. Engagement et signature

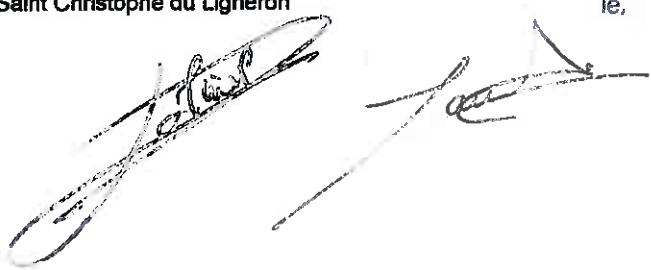
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

x

Fait à Saint Christophe du Ligneron

le, 28 Novembre 2014

Signature



SARL CAMPING DU DOMAINE DE BELLEVUE
Bellevue du Ligneron
85670 SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
Tél : 02 51 83 00 88
www.vantescamping-bellevue.com
SIRET 429 958 375 00013 - APE : 5669Z